

CONDITIONS DE RECRUTEMENT - AGENT TECHNIQUE

1. Conditions générales

- être belge ou citoyen de l'Union Européenne ou être en possession d'un permis de séjour ou de travail ;
- avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer
- jouir des droits civils et politiques
- être d'une conduite irréprochable répondant aux exigences de la fonction ;
- justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- être reconnu physiquement apte pour l'exercice de l'emploi à conférer, par la médecine du travail, préalablement à l'entrée en fonction ;
- être titulaire du permis de conduire (catégorie B)

2. Titre minimal requis.

- être titulaire du diplôme de l'enseignement technique secondaire supérieur

3. Profil du poste à pourvoir :

- capacité à influencer et à fédérer un groupe (leadership),
- capacité à assurer plusieurs tâches et activités différentes (polyvalent),
- capacité à assurer son travail avec exactitude et exigence (rigueur)
- capacité à mener à bien la coordination des services (gestion d'équipe)
- expérience souhaitée en gestion d'équipe

3.1 Finalité

Garantir l'exécution des travaux en conformité avec les engagements pris et dans le respect des principes d'organisation de son service.

Organiser, diriger et contrôler les différentes interventions de ses équipes.

3.2 Missions

Contribuer à la mise en œuvre des directives émanant des autorités hiérarchiques.

Communiquer tout problème rencontré au sein des équipes à son supérieur hiérarchique.

Définir des modes opératoires des travaux à réaliser par ses équipes.

Ajuster et contrôler le planning sur la base des contraintes quotidiennes.

Contrôler la réalisation finale des travaux de ses équipes.

Veiller à la sécurité de ses équipes sur le chantier.

Elaborer le planning de travail de son équipe.

Superviser le bon déroulement des activités effectuées et en assurer le suivi.

Contrôler la réalisation finale des travaux de son équipe.

Assurer la gestion de la communication interne au sein de son équipe afin d'informer sur les attentes, les modalités d'organisation, les incidents, le règlement de travail, la sécurité, les formations, etc.

Elaborer, les bilans périodiques des activités prises en charge.

3.3 Positionnement dans l'organigramme

Est sous l'autorité du responsable de son service.

4. Pièces à fournir par les candidats lors du dépôt de la candidature :

- lettre de candidature motivée
- curriculum vitae
- copie du diplôme requis
- extrait de casier judiciaire daté de moins de trois mois
- copie recto-verso de la carte d'identité
- copie du permis de conduire

Toute candidature ne comportant pas obligatoirement l'ensemble des pièces requises au jour de la clôture du dépôt des candidatures sera définitivement rejetée.

5. réussir les épreuves en rapport avec l'emploi postulé : au moins 50% à chaque épreuve et au total au moins 60 % de moyenne.

La sélection comporte quatre épreuves dont la pondération de la cote finale est la suivante :

Première épreuve éliminatoire : épreuve écrite comportant un rapport sur un sujet d'ordre technique.

Deuxième épreuve éliminatoire épreuve écrite de connaissances professionnelles – en rapport avec la fonction considérée.

La troisième épreuve se présente sous la forme de tests d'aptitudes et d'un questionnaire de personnalité qui permettent d'évaluer les compétences des candidats et le degré de concordance du profil du candidat à celui de la fonction.

Seuls les candidats qui ont réussi les deux premières épreuves et qui seront déclarés « APTE » lors de la troisième épreuve participeront à la 4^{ème} épreuve.

La quatrième épreuve consistant en un entretien à bâtons rompus, destinée principalement à apprécier la maturité des candidats, leur présentation et la manière dont ils exposent leurs idées personnelles quant à l'organisation du travail et à la gestion de son personnel.